

Résolution du 9 février 2021 de Mmes et MM. Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Maxime Provini, Alain de Kalbermatten, Vincent Latapie, Patricia Richard, Nadine Béné, Laurence Corpataux, Yves Herren, Eric Bertinat, Vincent Schaller et Danièle Magnin: «Pour une saine stratégie de réouverture des lieux de culture en Ville de Genève».

RÉSOLUTION

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 10 mars 2021)

Considérant:

- les restrictions actuellement en vigueur selon l’ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l’épidémie de Covid-19 du 19 juin 2020;
- les nouvelles mesures prises par la Confédération en date du 13 janvier 2021 visant à restreindre à nouveau les activités culturelles jusqu’au 28 février au moins;
- le doute quant à la reprise possible de celles-ci après cette date;
- la place prépondérante de la culture dans le budget de la Ville de Genève;
- la précarité financière dans laquelle se retrouvent les acteurs culturels suite à ces décisions;
- le coût de leur inactivité pour la collectivité;
- le poids de leur silence sur leur moral comme sur le nôtre;
- la perte de lien social dans une population privée de manifestations culturelles;
- le télétravail via internet ou le streaming ne pouvant remplacer le jeu vivant;
- le sacrifice infligé ainsi à ce secteur étant devenu dangereux pour sa survie;
- l’expérience menée par les autorités espagnoles pour faire revivre ce secteur (à Barcelone et à Madrid);
- la volonté des autorités autrichiennes, polonaises, italiennes et bientôt françaises de tenter de telles expériences;
- les mesures sanitaires actuellement disponibles pour assumer le retour à une certaine normalité;

- le besoin de donner un objectif à moyen terme à tous les acteurs du monde culturel ainsi que de donner un signe d'espoir à la population par des temps par trop moroses;
- que la Ville de Genève dispose de nombreuses salles à dimension maîtrisable, où la distanciation sociale est déjà largement garantie par les divers niveaux disponibles (une à trois galeries) et les mesures diverses mises en place depuis plusieurs mois par les directions responsables;
- que le milieu de la création est spécialement capable d'adaptabilité en toutes circonstances, notamment face aux difficultés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- *jusqu'au 31 décembre 2021, de mettre à disposition gratuitement des artistes et responsables de projets culturels genevois, toutes les salles sises sur notre commune capables d'accueillir des événements culturels;*
- *jusqu'au 31 décembre 2021, de mettre à disposition des organisateurs de manifestations tout le matériel communal des scènes, lumières, sonos, etc.;*
- *jusqu'au 31 décembre 2021, d'offrir les prestations inscrites sur le site du Bureau culturel;*
- *jusqu'au 31 décembre 2021, de nommer un responsable chargé de coordonner l'occupation des salles, le prêt du matériel et l'engagement du personnel permettant l'organisation de manifestations culturelles.*